

CRÉER OU INTÉGRER UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ À LA RÉUNION

CPTS Un collectif au service de la population



**UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE
D'EXERCICE COORDONNÉ**

+

**UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

+

**UN PROJET DE SANTÉ EN FONCTION
DES BESOINS SPÉCIFIQUES D'UN TERRITOIRE**

Pourquoi se lancer dans une CPTS ?

**Des bénéfices multiples pour les professionnels
comme pour la population :**

- Organiser les soins non programmés au bénéfice de la population
- Améliorer les parcours de soins de vos patients
- Faciliter la coordination entre professionnels
- Echanger les bonnes pratiques et les savoirs
- Développer les actions de prévention
- Obtenir des financements complémentaires de l'Assurance Maladie pour la réalisation des missions
- Améliorer les conditions d'exercice professionnel
- Faciliter l'accueil de nouveaux professionnels sur le territoire

Comment créer ou intégrer une CPTS ?

- Rapprochez-vous de **Tip@santé** (association inter-URPS) qui pourra vous accompagner dans votre réflexion et vous guider dans la construction de votre projet, éventuellement assorti d'un projet d'équipe de soins primaires (ESP).
- **L'ARS Océan Indien et l'Assurance Maladie** faciliteront vos démarches et vous accompagneront lors de l'élaboration des projets de santé et la préparation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). L'ARS pourra soutenir financièrement l'élaboration des projets préalablement à l'obtention des financements prévus par l'ACI.

Contacts

- **Agence de Santé Océan Indien**
ars-oi-cpts@ars.sante.fr
www.ocean-indien.ars.sante.fr
- **Assurance Maladie**
sd.ersm-reunion@assurance-maladie.fr
- **Tip@santé**
cpts.tip@sante.re